



Bienvenue à Grandchamp

Le mardi 12 juillet 2022

Madame, Monsieur,

Votre enfant entre en seconde professionnelle dans notre établissement et nous nous réjouissons de l'accueillir le **jeudi 1er septembre 2022 à 13h30** (Amphi et classes).

Il devra remettre, si ce n'est déjà fait, la photocopie du relevé de notes du brevet, celle de l'attestation ASSR2 et du PSC1 (premiers secours si obtenu).

Cette journée sera l'occasion d'une prise de contact avec les habitudes, les règles, les lieux de vie, de rencontre et de travail de l'établissement.

La messe de rentrée sera célébrée le **vendredi 2 septembre 2022** à 9h à la Cathédrale Saint Louis et les cours débuteront à 10h20.

Un **dispositif d'accueil spécifique** est organisé par les professeurs principaux du **2 au 9 septembre** (cf pièce jointe).

Nous vous rappelons, également, qu'une réunion, à laquelle nous souhaitons avoir le plaisir de vous accueillir, aura lieu à l'amphithéâtre puis dans les classes, le **lundi 12 septembre 2022 à 18h00 en présence des professeurs**.

Soyez assurés, Madame, Monsieur, de notre entier dévouement.

Pierre JACQUEMIN
Directeur

Cécile LE GUILLOU
Directrice déléguée à l'enseignement professionnel

Dorothee SABATIÉ-GARAT
Responsable pédagogique

Documents de rentrée

Vous trouverez ci-joint :

① Les documents à remettre au professeur principal le jour de la rentrée

- ✓ Le coupon du dispositif d'accueil spécifique
- ✓ L'autorisation médicale pour mineur
- ✓ Le code de bonne conduite
- ✓ Le coupon sur les règles de comportement de l'élève

② Les documents à conserver

- ✓ Le règlement intérieur
- ✓ La charte informatique
- ✓ La nétiquette

Si pour des raisons techniques, vous êtes dans l'impossibilité d'imprimer ces documents, veuillez contacter Mme GUIGNON au 01.39.24.89.30 (retour le 23/08). Nous vous les enverrons par courrier.



Informations pratiques 2022-2023

Livres

- ✓ Nous nous chargeons de l'achat des manuels scolaires (numérique ou papier) financés pour partie par la Région Ile-de-France et par les familles (1^{ère} facture en octobre 2022 sur Ecole Directe).

Carte magnétique personnalisée

- ✓ Elle sera remise en début d'année à votre enfant.
- ✓ Cette carte matérialise l'appartenance de votre enfant à l'établissement, lui permet de rentrer, et sert également de Pass d'accès aux différentes salles du lycée et de moyen de paiement pour les divers services de la société de restauration.
- ✓ Tout élève **doit obligatoirement** être en possession de cette carte dans l'enceinte de l'établissement.
- ✓ En cas de perte, s'adresser au responsable de la vie lycéenne.
- ✓ Si la carte doit être refaite, une somme de 8 € sera demandée.

Photocopies ou impressions

- ✓ Chaque élève reçoit un crédit en début d'année. Une fois ce crédit épuisé, il est possible d'acheter des forfaits photocopies ou impressions auprès du service comptabilité. **Un forfait de 7 € donne droit à 100 unités sachant que :**
 - Une photocopie ou impression en noir et blanc = 1 unité
 - Une photocopie ou impression en couleur = 7 unités

Restauration

- ✓ Le règlement des repas se fait à l'aide de la carte magnétique remise à votre enfant en début d'année.
- ✓ Cette carte devra être créditée au plus vite et le plus régulièrement possible par chèque libellé à l'ordre de la société « DUPONT RESTAURATION » ou par virement par le biais du site internet (aucun découvert ne sera accepté). La procédure vous sera donnée à la rentrée.

Casiers

- ✓ Des casiers sont mis à la disposition des élèves tout au long de l'année, dans le grand hall de l'établissement.
- ✓ Chaque casier est partagé par deux élèves.
- ✓ Un **chèque de 10 € pour la location** du casier et un **chèque de 20 € pour la caution** vous seront demandés, à l'ordre de « NOTRE-DAME DU GRANDCHAMP ».

Stages

- ✓ **2AGO** : P1 : Du lundi 9/01 au vendredi 27/01/2023
P2 : Du lundi 5 au vendredi 30/06/2023
Retour 3 et 4 juillet 2023
- ✓ **2MCV** : P1 : Du lundi 9 ou mardi 10/01 au vendredi 27 ou samedi 28/01/2023 (pas de cours le lundi de la semaine de départ en stage)
P2 : Du lundi 5 ou mardi 6/06 au vendredi 30/06 ou samedi 1/07/2023
Retour 3 et 4 juillet 2023

Certificats de scolarité

Deux exemplaires seront remis à l'élève dès la rentrée, ensuite vous pourrez les télécharger via le site École directe (vos identifiants de connexion vous seront remis lors des réunions de parents).



Semaine d'accueil des secondes professionnelles

Aux parents des élèves de 2AGO et 2MCV

Nous proposons aux élèves de secondes professionnelles un temps d'accueil particulier d'une durée d'une semaine. A cette occasion, nous cherchons à créer un esprit de groupe, de découvrir l'établissement, son environnement et les adultes encadrant. Les activités proposées visent à développer la cohésion dans un état d'esprit positif de coopération et d'échange.

Dans ce cadre, nous partirons deux jours à l'extérieur les 8 et 9 septembre 2022. Les déplacements se feront en car. Nous serons logés dans un centre de séjour avec restauration collective. Pendant ces deux jours, des activités sont prévues comme des activités ludiques collectives et des temps en groupe classe.

Le reste de la semaine, nous vivrons dans Versailles et sur le site de Grandchamp des temps en atelier pour œuvrer au bien vivre ensemble en développant la connaissance de soi et des autres.

Le tarif du séjour est fixé à 75€ maximum. Le coût sera ajouté à votre contribution financière familiale annuelle. Il est indispensable de venir le 8 septembre avec un pique-nique, une serviette de toilette et affaires personnelles (les draps sont fournis).

Pour la bonne organisation de ce projet et l'inscription de votre enfant, nous vous prions de bien vouloir compléter et rapporter le coupon réponse ci-dessous, l'autorisation médicale et le code de bonne conduite joints, **pour le jeudi 1er septembre 2022**, jour de la rentrée.

Nous vous remercions d'avance de l'accueil que vous réserverez à ce projet.

Les professeures principales

Sylvie Galatola

s.galatola@nd-grandchamp.fr

Dorothee Sabatié-Garat

d.sabatiegarat@nd-grandchamp.fr

Coupon à rapporter le jeudi 1er septembre 2022 à mesdames Galatola et Sabatié-Garat

Je soussigné(e) parent / responsable légal de

NOM et Prénom de l'élève :

Accepte le projet de voyage et inscrit mon enfant au séjour de La Rochette.

Je note que le coût du voyage est fixé à 75 euros et qu'il sera inclus à ma contribution familiale.

Date et signature :



AUTORISATION MEDICALE POUR MINEUR

Je soussigné (e)....., représentant légal agissant en qualité de père / mère / tuteur **autorise mon enfant** (prénom et nom) :

élève de **2AGO / 2MCV (*)** à NOTRE-DAME DU GRANDCHAMP à participer au voyage à **La Rochette les 8 et 9 septembre 2022** et autorise les adultes de l'établissement accompagnant le voyage à prendre toutes les mesures nécessaires et à faire pratiquer tout examen médical ou intervention chirurgicale sur mon fils / ma fille (*) si nécessaire.

À Le
Signature :

Merci de signaler si votre enfant a un problème médical (allergie, asthme et tout problème particulier) ou un régime alimentaire particulier :

.....
.....

Merci de signaler si votre enfant a un traitement (quotidien ou en cas d'urgence). Le traitement doit être accompagné de la photocopie de l'ordonnance.

.....
.....

Pourriez-vous nous indiquer la ou les personne(s) à prévenir en cas d'urgence :

Nom : Nom :

 :  :

(*) rayer la mention inutile



- CODE DE BONNE CONDUITE -

AU MOMENT DU DEPART AU POINT DE RENDEZ-VOUS

1. Etre bien à l'heure.
2. Signaler votre présence aux professeurs responsables.

LORS DU VOYAGE OU DES DEPLACEMENTS

1. Respecter les horaires indiqués : de la ponctualité de chacun dépend le bon déroulement du séjour de tous.
2. Attendre les arrêts prévus à cet effet par les organisateurs pour consommer boissons, bonbons, sandwiches, etc...

PENDANT L'ENSEMBLE DU SEJOUR

1. Le voyage s'intègre dans un programme d'accueil, l'intérêt collectif s'impose à tout moment comme prioritaire par rapport aux desiderata individuels, si légitimes soient-ils.
2. Les élèves sont à tout moment soumis à l'autorité des adultes accompagnateurs.
3. L'élève doit s'adapter au mode et aux règles de vie de l'établissement d'accueil.
4. Interdiction formelle :
 - de toute consommation d'alcool et de substances illicites (joints, etc...).
 - le tabac est interdit sauf autorisation explicite d'un professeur ou à des moments et dans des lieux définis.
5. La tenue vestimentaire doit être correcte (à titre d'exemple : ni survêtement, ni crop top).
6. Le comportement correct et discret pendant les visites (nourriture / boissons, téléphones, enceintes interdits pendant les visites et temps de groupe).

Nous rappelons que ces consignes ont pour but de vous faire profiter au maximum de ce séjour et d'en faire pour nous tous un moment agréable et privilégié.

► **Toute infraction à ces règles pourra donner lieu à des sanctions.**

► **La participation au voyage implique l'acceptation préalable de ce code.**

Mes parents et moi avons pris connaissance du "CODE DE BONNE CONDUITE" et en acceptons les termes. Je m'engage personnellement à respecter ces règles.

Nom et signature de l'élève

Nom et signature des parents

A remettre au professeur principal le jeudi 1er septembre 2022



Règles de comportement de l'élève dans le cadre scolaire

Les règles de comportement de l'élève sont définies par :

- Le règlement intérieur
- Le règlement des tests (pour les terminales)
- La charte informatique
- La netiquette

Lorsque l'élève et les parents ont lu l'ensemble de ces documents, le coupon ci-dessous, dûment signé, doit être retourné avec les documents de rentrée.

✂

Règles de comportement
Lycée professionnel

NOM de l'élève :

Prénom :

Classe :

déclare avoir pris connaissance de l'ensemble des documents qui régissent le comportement de l'élève dans le cadre scolaire et m'engager à respecter les règles énoncées.

Date :

Signature des parents :

Signature de l'élève :